

Département de Seine-et-Marne

Commune de TIGEAUX

28, rue du Grand. Morin
77163 TIGEAUX



Entretien des trottoirs
rue du Grand Morin
et rue de la Forêt

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES
VALANT ACTE D'ENGAGEMENT**

Demande de devis

Date et heure limites de réception des offres
1^{er} septembre 2019

Juillet 2019

MARCHÉ DE SERVICE

Marché passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics en Procédure Adaptée.

Le présent document tient lieu d'Acte d'Engagement, et de Cahier des charges

Le présent contrat est conclu entre :

La Mairie de TIGEAUX

28 rue du Grand Morin

77163 TIGEAUX

Code INSEE : 77466

Représentée par son Maire, Danielle POIRSON

Tél : 01 64 04 32 90

Fax : 01 64 04 34 57

Courriel : mairie.tigeaux@wanadoo.fr

Et

L'Entreprise (coordonnées complètes).....
.....
.....
.....
.....

Représentée par

M

N° SIRET complet :

CODE APE :

JOINDRE UN CCP (RIP) ou BANQUE (RIB) :

Les parties contractantes ont convenu ce qui suit :

1. OBJET

Le présent marché est un MAPA de service concernant l'entretien annuel des trottoirs de la rue du Grand Morin et de la rue de la Forêt à TIGEAUX.

Les travaux consistent en :

- Tonte des parties enherbées des trottoirs des rues du Grand Morin et de la Forêt avec ramassage et évacuation des déchets,
- Passage du rotofil le long des murs et autres endroits inaccessibles à la tondeuse,
- Désherbage manuel des caniveaux, ratissage, balayage, entretien,
- Entretien régulier et tailles d'horticulteur des rosiers sur la place du village, la rue du Grand Morin et la rue de la Forêt,
- Ramassage des feuilles toute l'année,
- Rue de la Forêt entretien des parties enherbées (fossés compris) côté gauche en

montant entre le chemin de Saint Fiacre jusqu'à la porte du château, et côté droit après la rue de Paris jusqu'à la dernière maison.

Cette liste n'étant pas exhaustive, le souhait de la Commune étant que les rues concernées soient bien entretenues.

Le contractant devra veiller au bon entretien des lieux qui lui sont confiés et interviendra au moins une fois par quinzaine entre les mois d'avril et d'octobre.

La visite des lieux en présence d'un élu est indispensable (faire établir un certificat de passage par les services de la Mairie).

Le devis devra être détaillé pour chaque opération.

2. DEROULEMENT DU CONTRAT

- **Modalités**

Le présent contrat est conclu tel qu'il figure dans le DPGF sous forme de devis estimatif.

- **Montant annuel**

Le montant annuel de la prestation est de :

Le paiement sera mensualisé, soit une charge mensuelle pour la Commune de

- **Délai de validité des offres :**

120 jours à compter de la date limite de la réception des offres.

- **Durée du contrat**

Le contrat est conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois à compter de la date de signature du présent acte.

Il est renouvelable par tacite reconduction, par période d'un an, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé réception envoyée au moins deux mois avant la date d'expiration de chaque période de renouvellement.

- **Révision des prix**

Le prix de base annuel du contrat sera actualisé au 1^{er} janvier de chaque année à partir du 1^{er} janvier 2020 en fonction de l'Indice des bâtiments et travaux publics et du Paramètre Matériel de chantier, selon la formule suivante

$$P = P_0 / 0.50 * (I/I_0 + IM/IM_0)$$

- **Règlement des litiges**

En cas de litige dans l'exécution du marché, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

Faute de solution acceptée par les parties, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de MELUN où la Loi française sera applicable.

3. DOCUMENTS A PRODUIRE

- Le présent cahier des clauses particulières et règlement de consultation valant **acte d'engagement**,
- **Attestation** d'assurance, carte d'inscription au registre des métiers,
- **Attestation** de non condamnation pour infraction au Code du travail,
- **Certificats** de capacité professionnelle, qualifications, ou équivalents,
- **R.I.B**,
- **Certificat** de passage.

Le candidat devra adresser ces pièces dûment acceptées et signées avant le : **1^{er} septembre 2019**

à 17 heures.

4. SELECTION DES OFFRES

Les offres seront sélectionnées par le Maire après avis de la Commission des achats selon les critères suivants :

- **Montant** des prestations : pondération 70%. (La préférence sera donnée au plus bas prix dans la limite des prix normaux.)
- **Valeur** technique : pondération 30%. (Description de la prestation)

Les notes s'échelonneront de 0 à 5 pour chacun des deux critères, la note 5 étant la plus élevée. Après ouverture des plis, le marché pourra être négocié avec les candidats. Une nouvelle note pourra alors être attribuée.

Le candidat qui obtiendra l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée selon les critères énoncés sera désigné attributaire du marché.

5. MODE DE REGLEMENT ET MODALITES DE FINANCEMENT

Le montant de la prestation est indiqué au paragraphe 2.

Les travaux, objet du présent marché, seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financés selon les modalités suivantes : fonds propres.

Les sommes dues au titulaire du marché seront mandatées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

- **Retenue de garantie**

Sans objet.

- **Avance forfaitaire**

Sans objet.

6. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Le présent dossier est obtenu auprès de la Mairie de TIGEAUX.

Le présent marché est conclu à dater de sa notification.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : **l'euro**.

La transmission des offres pourra se faire par voie électronique, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, ou remises sous pli cacheté à la mairie contre récépissé.

Les candidats transmettent leurs offres sous pli cacheté portant l'indication suivante :
« Entretien d'une partie des espaces verts à TIGEAUX (77163) - NE PAS OUVRIR » Les offres devront être remises contre récépissé ou envoyées par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante :

Commune de Tigeaux
Madame le Maire
28 rue du Grand Morin
77163 TIGEAUX

En cas de dépôt à la mairie, les date et heure figurant sur le récépissé feront foi.
En cas d'envoi postal, les date et heure figurant sur l'avis de première présentation feront foi.
En cas de dépôt par voie électronique, un accusé de réception sera transmis.

Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de :

Madame POIRSON, Maire de TIGEAUX
28 rue du Grand Morin
77163 TIGEAUX
Tél : 01 64 04 32 90
Fax : 01 64 04 34 57
E-mail : mairie.tigeaux@wanadoo.fr

Date d'affichage et de dépôt sur le site www.tigeaux.fr :
22 juillet 2019

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en trois exemplaires

A

Le

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite

« Lu et approuvé »

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée par la présente offre pour valoir acte d'engagement

A, le

Signature (l'acheteur)